

## Motion

### Motion sur l'examen des cas de manquement à la déontologie de la recherche

Les cas de manquements déontologiques ou de fraudes scientifiques sont extrêmement rares dans la communauté des chercheurs relevant de notre section. Toutefois, n'ayant pris connaissance que tout récemment d'un cas s'étant produit plusieurs années auparavant, et face à l'explosion des manquements à la déontologie scientifique constatée au niveau international [1], la section souhaite :

- (i) être informée lorsqu'un chercheur relevant de sa section est soupçonné d'une faute déontologique, ne serait-ce que parce qu'au-delà du cas individuel, l'équipe et l'entourage de ce chercheur peuvent être impactés et déstabilisés par les conséquences de cette conduite ;
- (ii) qu'une procédure balisée pour traiter des cas de fraude soit mise en place par le CNRS, procédure qui devrait associer le Comité national (par exemple par la présence d'un membre de la section au sein d'une éventuelle commission ad-hoc mise sur pied pour étudier le cas).

[1] Voir par exemple Nature 478, 26-28 (2011) ; PNAS 109, 17028 (2012) ; Guide « Promouvoir une recherche intègre et responsable », COMETS du CNRS, Novembre 2013.

Christian BORDAS  
Président de la section 04

**Motion adoptée le 22 novembre 2013**  
**20 votants : 20 oui, 0 abstention, 0 non**

#### Destinataires :

Mme Geneviève Fioraso, ministre de l'ESR  
M. Alain Fuchs, président du CNRS  
M. Joël Bertrand, directeur général délégué à la science du CNRS  
M. Bruno Chaudret, président du CS du CNRS  
M. Jean-François PINTON, directeur de l'INP  
M. Philippe Büttgen, président de la CPCN